



Le 29 Mai 2015, la direction a présenté aux syndicats son projet en engageant, selon ses termes, un cycle de concertation en vue de faire évoluer l'organisation du travail sur le site de Rennes. La direction s'appuie sur le fait que l'équipe du matin permanent fait apparaître une fatigue importante du personnel. Les analyses faites par les médecins du travail ont alertées sur les difficultés physiques que cela générerait en étant dans cet horaire. Comment croire que la direction se préoccupe de notre fatigue alors qu'elle n'a de cesse d'augmenter les cadences et de supprimer des postes !

Le véritable enjeu pour la direction est de baisser le Prix de Revient Fabrication (PRF) en supprimant la prime d'équipe. Selon elle, l'ensemble des salaires versés pour fabriquer une voiture à la Janais serait de 1800 € aujourd'hui, l'objectif est de le faire baisser à 1 200 € avec P87, d'où

l'intérêt de la direction de passer à ces nouveaux horaires de travail pour servir de prétexte pour diminuer le coût du travail sur le dos de salariés.

La CGT vous donne les points qui auront des conséquences pour le personnel concerné :

Actuellement il y a 1400 salariés toutes CSP (catégories socio professionnelles) confondues en matin permanent.

▪ **PRIME D'EQUIPE : la direction veut la supprimer !**

Il y a deux primes d'équipe versées aux salariés, qui sont attribuées de la façon suivante : (éléments donnée par la direction)

La PCH (Prime Conditions d'Horaires) : ex :

- **OPUEP** : pour un salaire moyen de 1502 € nets (base + ancienneté, la PCH est de 41 € nets)
- **Ouvrier Pro** : pour un salaire moyen de 1693 € nets (base + ancienneté, la PCH est de 44 € nets)
- **TAM** : pour un salaire moyen de 2134 € nets (base + ancienneté, la PCH est de 55 € nets)

ICH (Indemnités de Conditions d'Horaires) : Celle-ci a un montant d'une valeur journalière avec un taux de 3€9682 x par le nombre de jours travaillés. Ce qui représente 69 € par mois. Selon la catégorie à laquelle vous appartenez la perte sera de plus de 100 € par mois en additionnant les 2 primes. Le pouvoir d'achat des salariés serait sérieusement amputé.

▪ **LA DIRECTION VEUT SUPPRIMER LE TRANSPORT PAR CAR**

Aujourd'hui sur le site, 8 lignes de cars transportent 295 salariés dans un rayon de 70 kms, avec un coût pour l'entreprise de 410 000 € par an. La direction nous parle de transparence mais oublie de dire que chaque année elle demande une minoration sur les accidents de trajet qui se chiffre à plusieurs dizaines de milliers d'euros chaque année.

Pour la **CGT**, ces suppressions de cars vont engendrer des problèmes pour ceux qui n'ont pas de permis ou de 2^{ème} voiture, des frais supplémentaires et d'organisation pour venir travailler.

PASSAGE EN HORAIRES DE JOURNEE

La production en horaires de journée se ferait sur la base de 7h21 (temps effectif) en application de l'accord groupe. La direction a indiqué qu'il restera à définir l'horaire qui correspond le mieux aux salariés et fera l'objet de nouvelles discussions. Ces nouveaux horaires donneraient 11 jours de RTT en plus.

Pour la **CGT**, il ne s'agit pas de décider à la place des salariés sur les changements d'horaires. De plus sur les 11 jours de RTT avec le passage en horaires de journée, jusqu'à 6 jours (5 plus 1 jour pour la journée de solidarité) sont à la disposition de l'employeur en fonction du calendrier. Rien de si attractif car ces jours couvriraient le chômage en cas de besoin.

Lors de cette réunion, la **CGT** a réaffirmé sa position comme sur notre courrier en date du 5 février 2015 envoyé à la Direction. Voir courrier ci-dessous sur le maintien de la prime d'équipe.



Rennes le 5 Février 2015

Madame Tschaen Pascale

Directrice des Ressources Sociales et Humaines

Usine PCA Rennes La Janais

PSA PEUGEOT CITROEN

Rennes la Janais
Tel /Fax: 02 23 36 30 17

Madame la Directrice,

Par ce courrier, nous vous interpellons sur l'avenir de la prime d'équipe conditionnée à l'évolution des horaires.

Lors d'une rencontre avec la CGT et la Direction le 14 janvier 2015, plusieurs sujets avaient été évoqués, entre autre un point sur le matin permanent. Ce régime entraîne de la fatigue chez les salariés. Les préconisations sur les horaires de travail présentées lors des différents CHSCT en 2014 et les analyses faites par les médecins du travail confirmaient cet état de fait.

La CGT vous avait demandé si une réflexion avait été engagée pour faire évoluer les horaires. Vous confirmiez une évolution probable courant du premier semestre 2015 sans l'officialiser.

En tous les cas, si cela devait se mettre en place selon vos scénarios, la CGT étudiera ces propositions avec attention et vous demandera une consultation des salariés. Cela aura forcément un impact sur le transport collectif (cars et bus de Rennes métropole) sur la restauration du personnel et les temps de pause ainsi que sur le devenir de la prime d'équipe.

Pour éviter les rumeurs, concernant l'avenir de cette prime nous vous demandons d'éclaircir ce point par une réponse claire et nette.

Nous nous permettons de rappeler la position de la CGT : cette prime doit être maintenue quelque soit les nouveaux horaires que vous envisagez de mettre en place. Ceci ne doit pas servir de prétexte pour diminuer le coût du travail sur le dos des salariés.

En espérant une réponse rapide et favorable aux attentes des salariés

Recevez Madame la Directrice, nos salutations.

Pour la CGT PSA Rennes La Janais

Noël Alix

PS : copie pour information à l'inspection du travail

La **CGT** a demandé également une consultation des CHSCT dans le cadre d'une nouvelle organisation du travail comme le stipule l'article L 4612-8 du Code du travail : « ...le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail doit être consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé de sécurité ou les conditions de travail... ».

Par contre, La Direction se refuse à consulter les salariés sur ces nouveaux horaires.

Pour la CGT, ce projet, dans l'état est INACCEPTABLE.

Au vue de la retraite Chapeau de Mr Varin (300 000 €) et de Mr Folz (800 000 €) par an et à vie, et du salaire journalier de Mr Tavarès (7 500 € par jour y compris les week-ends). A cela s'ajoute l'amputation du congé senior à 70 % et le gel des salaires depuis 2012.

LA DIRECTION VEUT TOUJOURS PLUS EN ROGNANT SUR LES

SALAIRES DES PERSONNELS

LA CGT APPELLE A UNE ACTION LE 2 JUIN à partir de 9h45

Au poteau F 1 au Montage puis rassemblement au point 0

DATE A LAQUELLE EST PROGRAMMEE UNE 2^{ème} RENCONTRE AVEC LA DIRECTION

